



Médiateur Interprète en langue des signes

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Octobre 2010

La Population Sourde

- Il n'existe pas de statistiques officielles, mais on estime à environ 5 millions le nombre de français souffrant d'un déficit auditif :
 - 302 900 personnes sont atteintes de déficience auditive profonde
 - 1 429 800 personnes sont atteintes de déficience auditive moyenne à sévère
 - 3 449 300 personnes sont atteintes de déficience auditive légère à moyenne
- Les niveaux de surdité et de perte auditive varient pour chaque sourd. On peut distinguer globalement :
 - Les sourds de naissance
 - Les personnes devenues sourdes avant l'étape de constitution du langage (ils peuvent avoir quelques restes auditifs).
 - Les personnes devenues sourdes à partir de 7-8 ans.
- Un sourd a besoin de se faire comprendre et de comprendre les autres. Il peut utiliser :
 - L'oral. Lorsque la surdité arrive tard et que la personne garde une certaine capacité à s'exprimer oralement, elle a aussi du mal à apprendre la LSF (langue des signes française) : difficultés d'apprentissage, refus du handicap.
 - L'écrit, mais certains sourds ne savent ni lire ni écrire le français. Les personnes âgées, par exemple, apprennent peu la LSF et utilisent surtout l'écrit pour communiquer.
 - La lecture labiale (il lit sur les lèvres), mais cela demande beaucoup d'énergie, de concentration et ne permet de comprendre que 60% du message.
 - La langue des signes. En France il s'agit de la LSF, la langue des signes française.

La LSF, une langue à part entière fonctionnant avec des images

- A chaque pays correspond une langue des signes officielle (on en compte environ 300 dans le monde). Il existe certains points communs entre les langues des signes ce qui facilite les échanges entre sourds. En France il s'agit de la LSF (langue des signes française).
- Selon différentes sources, le nombre de personnes utilisant la LSF varie de 80 000 à 120 000, on parle de « sourds signants ». Attention, on constate de grandes disparités entre les sourds : certains connaissent très bien la LSF et sont autonomes, d'autres ont un faible niveau en LSF et ont besoin d'aide (certains la connaissent mais ne la pratiquent pas), enfin certains sont illettrés ou très isolés.
- La LSF est la langue naturelle des sourds. Elle fonctionne avec une grammaire et une syntaxe qui n'ont rien à voir avec celles du français.
- La LSF fonctionne avec des images. La personne sourde se sert de l'espace devant elle, situé entre son buste et sa tête, pour s'exprimer. Elle met en scène ses mains pour faire passer un message basé sur des images. C'est une langue très abstraite et gestuelle, d'où la difficulté pour la traduire en français qui est une langue à caractère vocal (qui repose sur des mots).

Les différents intervenants auprès des sourds

Pour aider les sourds à communiquer avec les entendants (et réciproquement), peuvent intervenir, selon le degré d'autonomie, les besoins et la situation.

3 types de professionnels :

- **L'interprète LSF**, une personne diplômée qui traduit un message LSF/français et français/LSF sans intervenir dans la discussion (pas d'explications, d'interruptions...). L'interprète intervient auprès de sourds plutôt autonomes (qui maîtrisent bien la LSF).
- **Le médiateur ou interface de communication**, une personne non diplômée qui accompagne et aide le sourd (traduction du message, mais aussi explications, conseils...). Il intervient auprès de personnes sourdes ne maîtrisant pas suffisamment bien la LSF pour être autonomes.
- **Le médiateur lui-même sourd** qui, souvent en plus de l'interprète, accompagne le sourd pour le conseiller, donner des explications... Il rassure le sourd par sa présence.

Seuls les interprètes LSF sont reconnus : ils sont diplômés, sont encadrés par un code déontologique... Si tous les sourds étaient autonomes (bon niveau de LSF, bonne culture sourde, bonnes connaissances du système administratif...), les médiateurs ne seraient pas utiles. Mais ce n'est pas le cas et le médiateur comble un vide. Il aide les sourds pour qui l'intervention d'un interprète seul n'est pas adapté (besoin d'explications, d'un suivi...).

Paroles de Professionnel

Estelle, interprète et médiatrice en LSF

Estelle est un cas particulier, puisqu'elle est à la fois interprète et médiatrice en langue des signes. « Pour faire simple, un interprète suit une formation longue avant d'exercer. Il sert d'outil pour permettre à 2 mondes, les sourds et les entendants, de se comprendre. C'est un traducteur.

Un médiateur, au contraire, n'est pas obligé d'avoir un diplôme spécifique. C'est d'ailleurs un métier non reconnu par les interprètes. Un médiateur est surtout un accompagnateur social qui assiste le sourd dans ses démarches. En général ces deux fonctions sont bien distinguées, et c'est d'ailleurs préférable. »

L'originalité du poste et la double casquette d'Estelle sont dus au territoire sur lequel elle intervient. « Je travaille sur tout un département, en zone rurale, auprès d'une communauté sourde très disparate en terme de niveau de français, de LSF (langue des signes française), de mobilité, d'isolement... Avant mon arrivée, mon poste n'existait pas. Les sourds ne connaissaient pas ou mal la fonction d'interprète. Ils avaient l'habitude d'être pris en charge par leurs familles ou des travailleurs sociaux. Naturellement, ils m'ont d'abord demandé de faire de l'accompagnement, donc de la médiation. Petit à petit, ils sont devenus plus autonomes et maintenant ils veulent souvent seulement un interprète. Mais je continue de faire les deux. »

Estelle travaille pour une institution départementale et met ses services à disposition gratuitement. Son agenda est bien rempli, elle a 15 à 60 rendez-vous par mois. Elle est aux 35h et travaille à la demande. « Je suis autonome pour gérer mon planning. Les sourds prennent contact avec moi souvent sur les conseils des associations. Je reçois aussi des appels d'employeurs et de familles. Mes horaires sont flexibles, je peux travailler le soir après 17h ou certains week-ends. Je m'adapte aux sourds qui ont souvent besoin de moi après leurs heures de travail. J'essaie d'être souple, mais je dois aussi me montrer ferme. Je ne peux malheureusement pas accepter tous les rendez-vous, je suis obligée d'en refuser. Le nombre de demandes est supérieur à mes possibilités. Je dois aussi gérer les urgences. Je peux être appelée par le commissariat un jour pour annoncer une garde à vue à un sourd, le lendemain pour l'informer de la poursuite de sa garde à vue et le surlendemain pour l'accompagner lors de la perquisition de son domicile. »

Certaines périodes de l'année sont plus chargées. En septembre, Estelle intervient beaucoup lors d'entretiens d'embauche ou de réunions de parents pour la rentrée scolaire. En juin/juillet, elle assiste aux réunions de fin d'année scolaire. « Cette année, crise oblige, je suis beaucoup allée dans les entreprises pour expliquer les mesures prises par la direction, le chômage partiel... »

Les demandes sont très nombreuses et variées. « Dans la même journée, je peux parcourir tout le département pour un rendez-vous chez le dentiste, un entretien à la CAF... Je dois donc bien organiser mon emploi du temps ! J'intègre la durée du rendez-vous qui dépend de sa complexité, le temps d'attente, le trajet, la préparation... Sans oublier les temps de pause. Comme c'est prévu dans notre code déontologique, je fais une pause après 1h d'interprétariat et je ne dépasse jamais les 2h. Pour une intervention de plus de 2h, je passe le relais à un collègue interprète. Au bout de 2h, mon interprétation devient plus vague, j'ai du mal à signer et à comprendre ce que le sourd dit. C'est un métier très fatiguant nerveusement. Il faut sans cesse rester concentré, faire attention au choix des mots... J'ai une lourde responsabilité : une mauvaise traduction peut être lourde de conséquences. Par exemple, au tribunal une mauvaise interprétation peut causer la condamnation d'une personne. » Estelle essaie de

L'Interprète LSF : le traducteur fidèle

④ Un « outil » de communication

- L'interprète est un **intermédiaire** entre deux personnes ou deux groupes qui, par leur langue et leur culture, ne peuvent se comprendre sans lui. Il sert à transmettre un message.
- Il n'intervient pas dans la conversation : il ne coupe pas la parole, ne pose pas de questions, ne donne pas la parole aux différentes personnes présentes... Il utilise le « JE » pour traduire les paroles des personnes. Il doit être **transparent** et essayer de faire oublier sa présence pour troubler le moins possible la relation entre les deux personnes.
- Il ne traduit pas des mots, mais du **sens**. L'interprétation n'est pas la simple traduction de mots entre deux langues, c'est aussi et surtout l'interprétation de la pensée d'une personne afin de la rendre accessible dans une autre langue par une autre personne. Chaque interprète a sa propre interprétation d'un message, interprétation marquée par sa propre compréhension, son style, sa formulation... Cependant, il doit rester fidèle au message de départ.

④ Un code éthique pas toujours facile à respecter

Un code éthique a été créé pour protéger les sourds, les entendants et les interprètes. Il assure une certaine qualité d'interprétariat. Il correspond aussi à une certaine philosophie : l'idée n'est pas de faire à la place des sourds, mais de leur permettre d'être à égalité avec les entendants. Ils doivent, comme tout le monde, être autonomes et avoir des responsabilités. Pour cela, ils doivent avoir accès à une **information complète, objective et compréhensible**. On ne parle pas d'interprète pour les sourds, mais d'interprète français/LSF comme on le ferait pour un interprète français/anglais.

Le code éthique repose sur 3 règles fondamentales :

- Le **secret professionnel** afin d'établir une confiance absolue entre les usagers sourds, les entendants et les interprètes. L'interprète ne doit pas répéter les informations auxquelles il a accès. Par exemple, s'il accompagne un sourd chez le médecin, **il ne doit pas informer la famille de l'état de santé du sourd**.
- La **fidélité**
 - Au message. L'interprète ne doit rien ajouter ni rien enlever du discours original. Il garantit que 100% de la conversation est traduite pour toutes les personnes présentes et qu'ainsi tous aient accès au même niveau d'information (mettant les sourds et les entendants sur un même pied d'égalité).
 - Aux émotions et aux intentions. Il doit réussir à transmettre la colère, l'humour... sans pour autant pleurer ou rire.
- La **neutralité** pour garantir l'impartialité. L'interprète n'intervient pas dans les échanges et ne doit pas être pris à partie par les sourds ou les entendants (aucun commentaire ou avis). Il ne remplace jamais les travailleurs sociaux (assistant social, éducateur...) qui aident la personne sourde.

Les contraintes imposées par ce code éthique :

- Pour pouvoir être fidèle au message, l'interprète doit être certain de l'avoir lui-même compris. Au cours de la conversation, il peut se permettre de poser des questions, mais uniquement de vocabulaire aux intervenants (par exemple un terme médical à un médecin). Il doit aussi faire un travail préparatoire. Il essaie d'obtenir les textes à l'avance lorsqu'il doit participer à des conférences, des formations, des réunions, des cérémonies, des discours politiques... Il interroge le sourd sur sa situation, le sujet de l'entretien et évalue son niveau (en LSF, français...). Toutes les informations qu'il obtient avant le rendez-vous lui sont utiles pour l'aborder avec plus de sérénité et réaliser une interprétation de bonne qualité.
- Même lorsqu'un sourd ou un entendant fait une réponse floue à une question, l'interprète ne doit pas corriger la réponse, même si cela est plus simple à traduire. En cas d'injures, l'interprète les traduit aussi sans les atténuer ou les cacher même si cela risque de mettre la personne en difficulté. A aucun moment, l'interprète ne doit changer le discours même si cela part d'un bon sentiment. Il traduit même les injures, les lapsus et les malentendus, ce n'est pas à lui de corriger les discours des personnes.

④ Les conditions de travail de l'interprète : exemple d'un rendez-vous

- Emilie, sourde, prend contact avec le service d'interprètes parce qu'elle va rencontrer un conseiller en formation entendant et qu'elle a besoin d'un interprète.
- Sylvie, interprète diplômée, se rend au rendez-vous le jour prévu. Elle se présente à Emilie et au conseiller et explique brièvement son rôle. Auparavant, Sylvie a pu poser quelques questions sur l'objet de l'entretien, demande un résumé des précédentes visites ou contacts s'il y a lieu. *Un interprète peut être confronté à des difficultés de traduction qu'il ne pourra résoudre s'il n'a aucune connaissance du contexte. Il doit donc se renseigner avant, ce qui n'est pas toujours évident. Par exemple si une personne sourde dit qu'on lui a « enlevé » son enfant, l'interprète a le choix entre plusieurs termes : enlever peut vouloir dire kidnappé, placé, arraché... Son choix dépendra de ce qu'il connaît de la situation.*
- Sylvie se place de manière à être bien vue et entendue par tout le monde. Elle évite de se mettre à contre-jour. Elle se place derrière le bureau, légèrement en retrait à côté du conseiller, de manière à faire face à Emilie. De cette manière, le conseiller et Emilie se regardent ce qui facilite les échanges. *Dans le cas d'une conférence ou d'une réunion, l'interprète peut demander un micro.*
- Le dialogue commence. Sylvie traduit presque en simultané les paroles de chacun en utilisant le « JE ». *La pratique de la LSF en interprétariat est physique. Généralement, les interprètes arrêtent de pratiquer au bout d'une dizaine d'année en raison de problèmes musculaires (tendinites). Ils doivent aussi avoir une bonne résistance psychologique : ils travaillent souvent seuls, sont isolés, doivent sans cesse expliquer leur rôle, interviennent lors de situations stressantes (rendez-vous chez un psychologue, affaire de justice, intervention dans un commissariat, lors d'un enterrement, annonce d'une maladie...).*
- Au bout d'1 heure, Sylvie a droit à une pause. Si le rendez-vous dépasse les 2h, un autre interprète est convoqué. Ils se relayeront pendant ces 2h au rythme de 15 à 20 mn chacun. *Ces règles sont là pour assurer une interprétation de qualité : restituer simultanément les propos des deux personnes (en mobilisant ses connaissances dans deux langues différentes), tout en respectant les intentions, les émotions et en n'omettant aucun détail, demande une grande concentration. Sans oublier de gérer les éléments perturbateurs : chevauchement dans les prises de parole, discours inaudible ou incompris...*
- A la fin du rendez-vous, Sylvie s'en va, sans reprendre les informations du rendez-vous avec Emilie ou le conseiller.

ne pas faire plus de 6h d'interprétation par jour. « Normalement, il faut en faire 2h le matin et 2h l'après-midi. Mais, j'ai tellement de demandes que j'en fais plus. »

Métier d'interprète

En interprétation, les demandes sont très variées : événements familiaux (baptême, mariage, enterrement, communion...), situations judiciaires (tribunal, garde à vue, dépôt de plainte...), rendez-vous médicaux, événements scolaires (rencontres parents/profs...), démarches administratives (recherche d'emploi...), actes de la vie quotidienne (loisirs, commandes chez le traiteur, demandes de devis pour des travaux, passage devant le notaire...)

« Dernièrement, j'ai accompagné une dame sourde chez son gynécologue. Dans la salle d'attente, j'en ai profité pour discuter avec elle et comprendre la situation : quelle est la raison de son rendez-vous ? Quel est son niveau en LSF ? Utilise-t-elle des signes particuliers ? Sait-elle lire le français ?... Ces informations me sont utiles pour réaliser une bonne interprétation. »

Estelle nous explique que la LSF, comme toute langue, évolue avec le temps et l'origine géographique. « Un jeune ne va pas signer comme une personne âgée, un habitant de tel département ne va pas utiliser le même signe qu'un sourd d'un autre département pour dire la même chose... Certains ont des codes personnels ou familiaux qu'il faut déchiffrer. Comme en français, la LSF a ses accents régionaux, des termes d'argot... Lors de certains entretiens, lorsque je ne connais pas le signe officiel, je me mets d'accord avec le sourd pour en créer un temporaire. A moi de m'adapter et d'avoir la curiosité de me tenir informée. »

Une fois le médecin arrivé, Estelle lui explique rapidement qu'elle va servir d'interprète, mais qu'elle n'a pas de rôle d'accompagnateur. Elle va tout traduire et c'est tout. Elle s'installe derrière le bureau, aux côtés du gynécologue, mais légèrement en retrait. « Je fais face à la dame sourde, qui peut me regarder et regarder le médecin. Je fais par contre en sorte de ne pas être dans le champ de vision du gynécologue. Il m'entendra juste. C'est indispensable pour éviter qu'il ne s'adresse directement à moi en oubliant que la personne concernée est le sourd. De cette manière, le dialogue est plus évident et plus naturel entre le sourd et l'entendant. Mais, ce n'est pas toujours facile, les entendants ont souvent tendance à vouloir nous parler. Il leur arrive de me tendre les papiers en fin de rendez-vous ou de faire un aparté en me disant « vous lui direz que... », ce n'est pas normal. »

Au moment de l'examen médical, Estelle demande à la dame si elle souhaite qu'elle reste ou non. « Je peux sortir et attendre dans la salle d'attente ou patienter au bureau pendant ce temps. Certaines fois, j'assiste vraiment à l'examen ce qui est un peu délicat. Certains collègues sont même allés en salle d'accouchement ! » Cette fois-ci la dame a préféré qu'Estelle attende vers le bureau. « J'écoute ce que dit le médecin pendant l'examen. Si c'est important ou si le sourd me le demande, je traduis à la fin. »

Estelle rentre vraiment dans l'intimité des gens, elle vit les situations heureuses comme tristes. « Je reçois tous les sentiments, car je dois les vivre pour les traduire. Les mariages sont des moments plutôt agréables. Par contre, certaines situations sont très pénibles. J'ai déjà du annoncer à un sourd qu'il avait un cancer et qu'il avait besoin de séances de chimiothérapie. Je suis déjà allée aux urgences. Interpréter dans ces conditions est difficile car le sourd est en état de choc, il a du mal à communiquer. Ma présence le rassure, car elle lui permet de comprendre ce qui se passe et de poser des questions.

Je me suis également retrouvée au tribunal pour traduire les deux parties qui étaient sourdes, la victime et son agresseur. C'était très difficile car il s'agissait d'une affaire de viol. Je suis obligée de tout interpréter, de donner tous les détails. Et c'est d'autant plus pénible que la LSF est une langue basée sur des images. »

Estelle regrette de ne pas pouvoir se confier après des rendez-vous de ce type. « Comme je travaille seule, je n'ai personne avec qui parler de ce que je vis. Il ne s'agit pas de trahir le secret professionnel, qui est très important, mais cela serait déstressant de pouvoir échanger avec un collègue. »

Elle trouve également dommage de ne pas pouvoir suffisamment se préparer. « Je n'en ai pas besoin pour tous les petits rendez-vous du quotidien, mais pour les autres c'est plus embêtant. Normalement, je devrais toujours avoir des informations sur la situation. Dans la réalité, c'est rarement le cas. Je peux être convoquée devant le juge des affaires familiales pour traduire sans savoir de quoi il retourne. Cela complique mon travail et ne me permet pas de travailler dans les meilleures conditions. J'essaie en général d'obtenir les textes à l'avance pour les mariages, les conférences et les formations. Certaines fois cela ne pose aucun problème

Les domaines d'intervention d'un interprète

Les besoins en interprètes ont considérablement évolué en 30 ans : multiplication des demandes dans le domaine judiciaire, interprétation en conférence (congrès, séminaires, cours, voyages culturels...) et en entretien.

Un interprète intervient à chaque fois que des sourds et des entendants se retrouvent en situation de communication :

- Dans le cadre de la santé : les hôpitaux sollicitent les services d'interprètes (ou en embauchent lorsqu'ils hébergent un pôle d'accueil en LSF) afin de pouvoir accueillir et soigner correctement les patients sourds. Lorsqu'un sourd consulte son médecin traitant ou tout autre spécialiste en libéral, en revanche, c'est généralement lui qui sollicite (et rémunère) l'interprète.
- Dans le cadre de la justice pour des sourds mis en cause, victimes ou témoins d'une affaire.
- Dans le cadre professionnel : pour un entretien d'embauche, pour des réunions, pour suivre une formation... Les sourds ou les entreprises peuvent faire appel aux services d'interprètes.
- Dans le cadre de la vie quotidienne : personnes rencontrées dans le cadre d'activités liées à leurs enfants (à l'école, dans les clubs, pour les visites médicales...), et pour leurs propres besoins (aller à la banque, se rendre dans différentes administrations, rencontrer un assistant social, prendre des contacts pour les loisirs ou les vacances...).
- Un interprète peut aussi intervenir en milieu scolaire. Il traduit en simultané les cours et peut être présent aux entretiens oraux.

Marché de l'emploi

- On compte 200 à 250 interprètes en France dont une centaine à Paris. En Bourgogne, ils sont 5-6 dont 3 à Dijon et 10 en région lyonnaise.
- Le nombre d'interprètes est assez stable, en raison du grand turn-over qui touche la profession. Environ 7 diplômés par école et par an arrivent sur le marché du travail.
- Ce métier se développe peu à peu pour répondre à des besoins de plus en plus importants des sourds. La MDPH (maison départementale des personnes handicapées) finance un forfait surdité de 300€ par mois pour permettre aux sourds de payer les interventions d'interprètes.
- Les interprètes trouvent rapidement des postes à leur sortie de formation à condition qu'ils soient mobiles géographiquement :
 - Beaucoup en institutions (Communauté européenne par exemple) pour intervenir lors de débats, de réunions ou de conférences.
 - Certains Conseils Régionaux et Généraux recrutent également des interprètes pour intervenir lors de débats, mais aussi auprès de la population sourde.
 - Mais aussi : dans le secteur associatif, des établissements spécialisés, des centres médico-sociaux, des établissements scolaires...
- Quelques sites intéressants :
 - <http://surdite.lsf.free.fr> : quelques offres d'emploi, annuaire des établissements, des associations, des services d'interprètes...
 - <http://www.pole-emploi.fr> (code Rome E1108 ou « Interprète en langage des signes »)

Formations

Etre interprète est un métier à part entière, la seule connaissance de la LSF et l'envie de rendre service ne suffisent pas. L'interprète est un **professionnel qualifié** qui a suivi une formation spécifique et qui a obtenu un diplôme de niveau Master (tout comme les autres interprètes en langues). Etre un bon signeur ne suffit pas pour faire de l'interprétation, car cette profession englobe bien des compétences que l'on ne peut pas apprendre et comprendre tout seul.

Il existe 5 formations universitaires en France qui délivrent des Master au bout de 2 ans de formation.

Pour entrer en formation

- Connaître très bien le français et la LSF (maîtriser les 10 niveaux de formation).
- Avoir un Bac+3 (Licence). Il existe d'ailleurs des Licences en LSF.
- Réussir l'examen d'entrée

Pour se préparer à l'entrée en master (liste non exhaustive) :

- Université Paris 8 (0 820 20 51 00, www.fp.univ-paris8.fr) : *DU Pratique approfondie de la langue des signes française* (Bac+3), *Licence Pro enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire, DESU professionnel bilingue LSF/Français* (Bac+4), *DU Assistant de communication LSF/Français* (Bac+3), *DFSSU Interprète français langue des signes française* (Bac+5 permettant de postuler à 1 master)
- Université Charles de Gaulle Lille 3 (03.20.41.61.33., www.univ-lille3.fr) : *Licence sciences du langage option LSF*
- Université de Rouen (02.35.14.64.00., www.univ-rouen.fr) : *Licence sciences du langage option LSL (possible en téléenseignement)*

Programme des Masters

- Ces deux années sont consacrées à l'apprentissage des techniques d'interprétation, à des cours de linguistique, à des cours sur la déontologie, sur le cadre de travail, sur le positionnement professionnel...
- De nombreuses semaines sont également consacrées à des stages sur le terrain.

Ecoles

- **Université Paris 8** (0 820 20 51 00) *Master 2 Interprétariat en langue des signes*
- **ESIT** (Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs) à Paris (01.44.05.42.05., www.univ-paris3.fr/esit) *Master Sciences du langage didactique des langues spécialité LSF*
- **Université Charles de Gaulle Lille 3** (03.20.41.61.33., <http://formations.univ-lille3.fr>) *Master sciences du langage spécialité interprétariat LSF/Français*
- **Université Rouen** (02.35.14.64.00., www.univ-rouen.fr) *Master langage, diffusion, francophonie, échanges spécialité interprétariat parcours LSF*
- **Université Toulouse le Mirail** (05.61.50.42.50.)

d'autres fois, c'est plus délicat. Un enterrement est difficile à prévoir par exemple. J'ai aussi eu à traduire des discours politiques qu'on n'a pas voulu me donner à l'avance pour éviter les fuites. »

Estelle est sollicitée pour tous les actes de la vie quotidienne, ce qui explique qu'aucune de ses journées ne se ressemble. « Je peux aller à des oraux d'examen, ce qui peut être stressant. Je revis des situations de mon passé, ce qui est assez étrange. Et selon les matières, je suis plus ou moins à l'aise. C'est un métier où il faut vraiment être curieux et s'intéresser à tout. Ma culture personnelle s'enrichit à chacune de mes interventions, j'apprends sans cesse de nouvelles choses, c'est vraiment très intéressant. Je sers d'interprète aussi lors de réunions professionnelles, de formations ou de conférences. Je peux passer d'une conférence sur l'histoire des femmes au 19ème siècle à une formation sur l'hygiène. J'alterne notions techniques, médicales, culturelles, mais aussi psychologiques. »

Estelle suit en effet des sourds lors de leurs séances chez le psychologue ou en psychiatrie. « C'est vraiment très particulier, il faut vraiment réussir à s'effacer pour que le dialogue soit le plus naturel possible entre le patient et le sourd. Je ne suis qu'un relais, je n'interviens pas. C'est très difficile de ne pas s'attacher aux sourds qui font appel à moi. Je les rencontre, pour la plupart, de nombreuses fois et nous finissons par tous nous connaître. J'essaie quand même de garder un certain recul. La neutralité est indispensable pour faire du bon travail. »

Mais si Estelle doit se montrer la plus transparente possible, elle ne doit pas pour autant disparaître. « J'ai accompagné un couple de sourds à un rendez-vous avec 3 professionnels médicaux et sociaux. Ils devaient discuter ensemble de leur situation et de leurs projets. Au cours de l'entrevue, les 3 professionnels entendants ont commencé à parler entre eux sans plus porter attention à ce que disait le couple de sourds. J'ai eu beau élever le volume de ma voix, ils n'ont pas davantage pris en compte ce qui était dit. J'ai alors interrompu le couple de sourds en traduisant la discussion des professionnels pour leur signifier que les entendants n'écoutaient pas du tout et parlaient de tout autre chose. Même si l'envie ne me manquait pas, ce n'était pas à moi de « faire la morale » aux entendants, mais bien aux sourds de montrer leur mécontentement de ne pas être écoutés. »

Je rencontre cette situation très souvent, les entendants, et même des professionnels habitués à les côtoyer, ont souvent tendance à les oublier ou ne pas suffisamment tenir compte de leurs paroles. Je dois aussi sans cesse me justifier et expliquer mon rôle. Une professionnelle m'a dit le 1^{er} jour où je suis venue interpréter pour un sourd qu'elle suivait : « Mais ça sert à rien, on se comprend très bien. » A la fin du rendez-vous, elle s'est rendue compte, et le sourd aussi, que ma présence permettait un vrai dialogue et l'assurance d'une réelle compréhension entre eux. Depuis, nous travaillons souvent ensemble. »

L'interprétation a aussi ses limites. Estelle doit tout traduire : les injures comme les moments plus comiques. « Parfois c'est impossible. J'ai traduit un jeune psychotique ou plutôt j'ai essayé. Son discours était totalement illogique, sans aucun sens. J'ai prévenu le psychologue que je ne pouvais pas être certaine de ce qu'il disait. Il faut faire très attention au choix des mots, un signe peut vouloir dire le diable mais signifier pour le jeune qu'il a fait un cauchemar avec un monstre. C'est notamment dans ce genre de situation que je pense qu'il faudrait avoir recours à des médiateurs sourds. La LSF est leur langue maternelle, ils comprennent mieux les signes. Ils servent aussi de relais entre l'interprète et des sourds étrangers. Pour eux, comme pour les sourds qui ne maîtrisent pas la LSF, il faut trouver d'autres moyens pour communiquer : dessin, mime, je sors ma carte d'identité lorsque j'en parle... Au lieu de durer 20 minutes, le rendez-vous peut atteindre les 2h. Je suis confrontée aux mêmes difficultés pour les sourds souffrant de troubles mentaux ou comportementaux. »

Métier du médiateur

Estelle est sollicitée pour tous types de demandes : recherche d'informations sur internet (loisirs, emploi, administration...), appel à la famille pour donner des nouvelles, compréhension de documents officiels (impôts, jugements du tribunal, CAF...). « Les sourds ont souvent un faible niveau en français et ne savent pas bien le lire. Ils hésitent, butent sur certains mots, font des contre-sens... Et les formulations de certains documents administratifs ne leur facilitent pas la tâche. »

Alors qu'en tant qu'interprète elle se déplace, Estelle reçoit, lorsqu'elle est dans son rôle de médiatrice, les sourds à son bureau. « Ils viennent me rencontrer et m'exposer leurs besoins. Je suis plus dans un suivi ou un

Médiateur : un accompagnateur social

On parle de médiateur ou d'interface de communication.

⇒ Un professionnel non reconnu

- La fonction de médiateur a été créée par l'ANPEDA (association nationale des parents d'enfants déficients auditifs) à la fin des années 80 pour accompagner les personnes sourdes dans les situations de communication.
- Aucun diplôme ou code n'encadre cette profession. Aucun niveau de LSF n'est exigé même si dans les faits un très bon niveau est indispensable.
- Dans la pratique, le médiateur cumule les fonctions de médiateur et d'interprète sans pour autant posséder de diplôme. Aucun cadre officiel ne définit ce métier.

⇒ Les différences avec un interprète

- Un interprète traduit la totalité du discours sans enlever, rajouter ni transformer les propos. Il n'interrompt pas la conversation. Le médiateur peut couper les intervenants pour réexpliquer un point précis.
- Un interprète est un traducteur impartial qui n'intervient pas, alors que le médiateur fait le relais entre deux personnes.
- Un interprète ne s'investit jamais personnellement, il ne noue pas de lien affectif, contrairement au médiateur.

⇒ Le rôle social du médiateur

- Le médiateur est surtout demandé pour des recherches d'informations (par exemple appeler la CAF pour une demande d'aide), des entretiens qui nécessitent une préparation (avec un assistant social...)
- Il intervient essentiellement auprès de sourds illettrés, isolés, peu autonomes ou qui maîtrisent mal la LSF et qui ne font pas appel à un interprète (parce que ce n'est pas adapté, parce qu'ils ne connaissent pas...).
- Il discute avant et après le rendez-vous avec le sourd pour lui donner des explications, reprendre les informations communiquées... Il s'assure qu'il a bien compris. Mais attention, il ne remplace pas les travailleurs sociaux ou conseillers rencontrés et il aide le sourd à être autonome (il ne fait pas à sa place).
- Lorsqu'un sourd n'est pas à l'aise avec la LSF, le médiateur s'adapte et utilise d'autres moyens pour communiquer : écriture, dessin, mime, lecture sur les lèvres... Il fait du mieux qu'il peut pour que tout le monde se comprenne.

⇒ Marché de l'emploi

- Si les interprètes sont plus nombreux en région parisienne, les médiateurs sont plus présents en Province où les sourds souffrent plus d'isolement.

⇒ Formation

– Université Paris 8, Service Formation Permanente, 2 rue de la Liberté, 93526 ST DENIS Cedex (0 820 20 51 00) : *DU Assistant de communication LSF/Français (Bac+3)*

accompagnement social. Cela concerne souvent des recherches et des demandes de renseignements qui se font, la plupart du temps, par téléphone. J'ai notamment beaucoup de questions relatives aux administrations, telles que la CAF. Le sourd vient me voir et m'amène ses courriers. Il m'explique ce qui lui pose problème et ce qu'il ne comprend pas. »

Estelle téléphone alors à la CAF en expliquant qu'elle appelle de la part de la personne sourde. « Quand je suis interprète je disparais derrière la personne qui parle. En médiation, je me positionne comme accompagnateur. Au cours de la conversation téléphonique, j'essaie de traduire ce qu'on me dit pour que le sourd puisse intervenir. A la fin, je fais un compte-rendu au sourd en reprenant les informations obtenues. Je ne traduis pas mot à mot, je transmets une information. Je veille à ce qu'il est bien compris. Ce n'est pas parce que je suis là et que je traduis que le sourd a tout compris. Je donne des explications complémentaires si nécessaire, je reformule... »

Là où l'interprète traduit un sens et reste neutre, le médiateur s'implique davantage. Il cherche, pose des questions, fait des hypothèses, se fait expliquer des choses... « Lorsque je regarde avec le sourd les offres d'emploi sur le site de Pôle Emploi ou en agence, je ne traduis pas seulement l'annonce. Je l'explique : je décris en quoi consiste le poste, si c'est loin, intéressant... J'en discute vraiment avec le sourd. »

Mais, Estelle fait bien attention à ne pas remplacer les professionnels. « Même si au fil du temps, j'ai acquis une connaissance approfondie des administrations et du système dans lequel évolue le sourd, je ne sais pas tout. Je sers de relais. Je me suis constituée un réseau de manière à savoir qui appeler en fonction de la question posée : un problème de droit ? J'interroge la Maison de la Justice. »

Estelle veille également à ne pas faire à la place du sourd, mais l'accompagne. « Mon objectif est de les mener vers l'autonomie et non pas qu'ils restent dépendants de moi ou des autres. Lorsqu'ils m'utilisent comme médiateur, ils apprennent à connaître et comprendre le monde qui les entoure et prennent confiance en eux. Lorsqu'ils sont prêts, ils font appel à moi en tant qu'interprète. » Estelle continue de faire de la médiation auprès des sourds qui maîtrisent mal ou peu la LSF et pour qui un interprète n'est pas adapté.

Estelle est ravie d'exercer son métier, malgré les difficultés (travail seul, déplacements nombreux, stress...). « J'ai conscience que l'existence de mon poste a permis à de nombreux sourds de s'ouvrir plus au monde extérieur, à celui des entendants. C'est angoissant pour eux, parce qu'ils ne comprennent pas toujours ce qui leur arrive et qu'ils ne peuvent pas se faire entendre. Ils ont toujours beaucoup souffert d'isolement. »

Les interprètes et les médiateurs aident les sourds à rompre le silence qui les entoure. « Je peux déclencher quelque chose par ma présence. J'ai rencontré une dame sourde au tribunal qui avait de gros problèmes de communication avec son fils. Il la pensait idiot et ne respectait pas son autorité puisqu'elle n'arrivait pas à se faire comprendre. Lorsque j'ai traduit ses paroles, elle a enfin pu s'exprimer et s'expliquer avec lui. Il a alors vu sa mère différemment. Je ne prétends pas que cela a suffi à résoudre leurs problèmes qui étaient importants, mais leurs rapports se sont apaisés. »

Estelle intervient beaucoup aussi lors de cérémonies. « Je constate que les sourds sont de plus en plus intégrés au monde des entendants. Les familles veulent qu'ils assistent et participent aux grands événements que sont les mariages, les baptêmes, les enterrements... Et les sourds veulent des cérémonies bilingues auxquelles tous ont accès : leurs amis sourds, leur famille entendant. Je suis heureuse de pouvoir participer au rapprochement de ces deux mondes. Je fais d'ailleurs de la sensibilisation à la culture sourde dans des écoles. »

Qualités requises communes

- Bonne concentration. L'interprète ou médiateur ne doit rien rater du message.
- Faire preuve de fermeté pour faire respecter les tours de parole (si tous les intervenants parlent en même temps, il ne pourra pas travailler correctement), les temps de pause, les limites de son intervention...
- Bonne connaissance de la LSF, des sourds, de leur histoire, de leur vision des choses.
- Bonnes connaissances du système administratif et juridique français (ainsi que des termes techniques).

Conditions de travail

- Déplacements importants. Ils peuvent intervenir sur tout un département.
- Métier fatigant physiquement : tendinite provoquée par les gestes, troubles musculo squelettiques.
- Métier fatigant moralement : métier mal connu, isolement car pas de collègues, annonces de nouvelles parfois difficiles, situations stressantes, peur de donner une mauvaise interprétation...

⑥ Le médiateur sourd pour établir une relation de confiance

- C'est une personne elle-même sourde, souvent titulaire d'un diplôme social (éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale...). Il a un très bon niveau en LSF qui est sa langue maternelle.
- Il mène des missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des sourds.
- Il peut aussi servir d'interprète entre sourds de différents pays lorsqu'il maîtrise plusieurs langues des signes.
- Contrairement aux interprètes et aux médiateurs entendants, ils ont l'avantage d'avoir la LSF comme langue maternelle et d'avoir la même manière de penser et de voir les choses qu'un sourd. Ils sont donc les mieux placés pour comprendre un autre sourd.
- On trouve des médiateurs sourds surtout à Paris et dans le Sud.